

Commune d'ÉMAGNY

**ARRÊTÉ DE POLICE TEMPORAIRE PORTANT
REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT RUE DE LA GARE
ET GRANDE RUE (RD8)**

Le maire de la commune d'ÉMAGNY,

- Vu le code de la route,
- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code de la voirie routière,
- Vu la loi n°82-213 du 02 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – huitième partie – signalisation temporaire) approuvée par les arrêtés interministériels des 05 et 06 novembre 1992,
- Vu les travaux de réfection de chaussée rue de la Gare et l'aménagement du carrefour avec la Grande Rue (RD8) ;

CONSIDÉRANT la nécessité de réglementer la circulation durant ces travaux dont les dates prévues sont du 17 mai 2021 au 25 juin 2021 ;

**ARRÊTÉ DE POLICE TEMPORAIRE PORTANT
REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT**

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La circulation et le stationnement seront interdits rue de la Gare et aux abords du chantier pendant toute la durée des travaux pour les véhicules d'un tonnage supérieur à 3 T 5.

ARTICLE 2 : La circulation et le stationnement seront interdits à tous véhicules rue de la Gare et aux abords du chantier pendant toute la durée des travaux de 7 h 30 à 18 heures.

ARTICLE 3 : La circulation pourra être mise en alternat dans la Grande Rue (RD8) durant les travaux.

ARTICLE 4 : La signalisation réglementaire sera conforme aux prescriptions de l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire du 6.11.1992.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera affiché en mairie d'ÉMAGNY

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades d'ECOLE VALENTIN.
Monsieur le Commandant du service d'incendie et de secours
Madame la Présidente de la Région Bourgogne Franche-Comté – service des transports scolaires
Madame la Présidente du Conseil Départemental – service du STA

A Emagny, le 11 mai 2021

Martial DARDELIN

Maire d'Emagny

